



SAS MARTIN ASSOCIES

BARÈME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION AU 01/01/2025
Barème hors taxes auquel s'ajoute la T.V.A. au taux en vigueur : à ce jour 20,00 %

ACQUISITION IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Honoraires payés par l'acquéreur (en sus du prix de vente).

- Prix de vente jusqu'à 100.000 € :
Minimum de 8.000,00 € + T.V.A. au taux en vigueur
- Prix de vente compris entre 100.001 € et 300.000 € :
7 % du prix de vente + T.V.A. au taux en vigueur
- Prix de vente compris entre 300.001 € et 600.000 € :
6 % du prix de vente + T.V.A. au taux en vigueur
- Prix de vente supérieur à 600.001 € :
5 % du prix de vente + T.V.A. au taux en vigueur

LOCATION BUREAUX / LOCAUX D'ACTIVITES / LOGISTIQUE

Locataire :

- 20 % du loyer annuel HT avec un minimum de 800 € HT + T.V.A au taux en vigueur.
- Frais de rédaction de bail en sus 900 € HT + T.V.A. au taux en vigueur.

Propriétaire :

- 10 % du loyer annuel HT avec un minimum de 800 € HT + T.V.A au taux en vigueur.

LOCATION COMMERCES SANS OU AVEC DROIT D'ENTRÉE OU CESSIION DE BAIL

Preneur :

- 30 % de la valeur locative (loyer annuel HT + 1/10 du droit d'entrée ou de la cession)

VALORISATION ET/OU EXPERTISE (NORMES TEGOVA) DE SITES NON DESTINÉS A LA COMMERCIALISATION

- Selon devis, minimum : 1.500 € H.T.